

**2017-09-11**

Séance ordinaire  
11 septembre 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 11 septembre 2017 à 20 heures à laquelle sont présents M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, Jimmy Talon, et les conseillères M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
  - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017.**
- 7. Affaires nouvelles :**
  - a) Servitudes en faveur de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
  - b) Résolution, salaire du personnel électoral selon la *Loi sur les élections et les référendums*;
  - c) Demande à la CPTAQ, Ferme Céréalière C.B. Coulombe;
  - d) Demande de soumissions sur invitation pour le déneigement de divers emplacements;
  - e) Autorisation de signature pour les ententes relatives aux travaux municipaux (développements résidentiels).
- 8. Affaires commencées :**
  - a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), confirmation des dépenses;
  - b) Résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et le suivi du plan d'action;
  - c) Demande de dérogation mineure, Immo-Pacol inc. (Paber-Aluminium);
  - d) Demande de Gaudreau Environnement pour la sous-traitance au contrat de collecte et transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables, pour les déchets encombrants et les résidus verts;
  - e) Transfert d'une somme de 15 000 \$ pour le compte d'assainissement des eaux usées.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

## 1. Ouverture de la séance

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Vérification des présences

**Sont présents :** M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège # 3  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
M. Jimmy Talon, siège #5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2017-09-01**

Adoption de l'ordre du jour

## 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2017-09-02**

Adoption du procès-verbal

## 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé.

**2017-09-03**

Ratification des comptes

## 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jimmy Talon, et résolu à l'unanimité que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1700360 au numéro C1700416 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700092 au numéro L1700104, les dépôts directs du numéro P1700311 au numéro P1700342 pour la somme de 183 590,09 \$ et les salaires pour une somme de 78 311,51 \$ totalisant ainsi 261 902,41 \$.

Rapport du CCU  
9 août 2017

## 6. Rapport des comités

### a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017

M<sup>me</sup> Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2017.

**2017-09-04**

Servitudes coin Coteau  
et exutoire Vincelotte

## 7. Affaires nouvelles

### a) Servitudes en faveur de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace

#### ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap Saint-Ignace doit procéder à la réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts et à l'installation de conduites d'égouts pluviales dans le secteur de la route du Souvenir et du chemin Vincelotte;

#### ATTENDU QUE

les propriétaires du lot 3 251 866 du Cadastre du Québec est disposé à consentir une servitude en faveur de

la Municipalité pour favoriser les déplacements efficaces et sécuritaires à l'intersection de la rue du Coteau et de la route du Souvenir;

**ATTENDU QUE**

la propriétaire du lot 3 251 922 du Cadastre du Québec est disposée à consentir une servitude en faveur de la Municipalité pour permettre l'écoulement des eaux pluviales au moyen de l'aménagement d'un exutoire pluvial;

**ATTENDU QUE**

le propriétaire du lot 3 251 920 du Cadastre du Québec est disposé à consentir une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Municipalité pour permettre l'écoulement des eaux pluviales au moyen de l'aménagement d'un exutoire pluvial et une servitude temporaire d'accès et de passage pour permettre à la Municipalité d'effectuer les travaux de construction et d'aménagement de l'exutoire pluvial;

**ATTENDU QUE**

la description technique de la servitude accompagnée d'un plan ont tous deux été préparés par Étienne Canuel, arpenteur-géomètre, le 14 juillet 2017, sous le numéro 1960 de ses minutes;

**ATTENDU QUE**

la description technique de la servitude accompagnée d'un plan ont tous deux été préparés par Étienne Canuel, arpenteur-géomètre, le 16 août 2017, sous le numéro 1993 de ses minutes;

**ATTENDU QUE**

les projets d'acte de servitude suivants ont été rédigés par M<sup>e</sup> Vincent Morin, notaire et soumis à notre assemblée pour approbation :

- servitude réelle et perpétuelle de circulation par Sylvain Thibault et Diane Lavoie à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
- servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux pluviales par Ginette Bissonnette à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
- servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux pluviales et servitude d'accès et de passage temporaire par Immo-Pacol inc. à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace consente aux servitudes accordées en sa faveur aux termes des projets qui lui sont soumis pour approbation.

QUE ces servitudes soient consenties en sa faveur pour bonnes et valables considérations entre les parties.

QUE ces actes soient reçus et signés suivant tous les termes et conditions stipulés aux projets d'acte préparés par M<sup>e</sup> Vincent Morin, notaire, et soumis au Conseil pour étude et approbation.

D'AUTORISER la mairesse Jocelyne Caron, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice-générale, Sophie Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, tous actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M<sup>e</sup> Vincent Morin, notaire.

**2017-09-05**

Rémunération personnel électoral

**b) Résolution, salaire du personnel électoral selon la *Loi sur les élections et les référendums***

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a établi, par règlement, un tarif des rémunérations lors d'élections et de référendums municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif fixé par le ministre constitue une rémunération minimale payable au personnel électoral;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants prévus dans ce règlement seront révisés sous peu par le ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs soumis en prépublication sont en partie supérieurs à ceux qui sont en vigueur avec la résolution 2009-09-07;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la rémunération du personnel électoral soit celle déterminée dans le règlement portant sur les tarifs des rémunérations lors d'élections et de référendums qui entrera en vigueur sous peu.

**2017-09-06**

Demande CPTAQ  
Ferme céréalière C. B.  
Coulombe

### c) **Demande à la CPTAQ, Ferme Céréalière C. B. Coulombe**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ferme Céréalière C. B. Coulombe adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'être autorisée à morceler, aliéner et lotir les lots 5 988 282, 3 250 430, 3 250 431, 3 250 432, 3 250 252, 3 250 251, 3 250 265 et 3 250 264;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire veut conserver la partie inculte qui est partiellement dans un îlot déstructuré et n'a jamais été cultivé et demande le morcellement de la terre agricole en culture actuellement en vue de la vendre (aliénation et lotissement);

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie à vendre visée par la demande est de 62 hectares et la partie à conserver est de 24 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la demande de morcellement, d'aliénation et de lotissement de la Ferme Céréalière C. B. Coulombe pour les lots 5 988 282, 3 250 430, 3 250 431, 3 250 432, 3 250 252, 3 250 251, 3 250 265 et 3 250 264 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

2017-09-07

Soumissions sur invitation déneigement divers emplacements

d) **Demande de soumissions sur invitation pour le déneigement de divers emplacements**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes se sont terminés avec la saison 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la durée des contrats sera d'une période de deux ans avec une année optionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir le meilleur prix et s'assurer d'avoir un travail de qualité, celle-ci désire procéder par soumissions sur invitation pour les divers emplacements;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander des soumissions sur invitation aux soumissionnaires sélectionnés en caucus par le Conseil pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes pour une période de deux (2) ans avec une année optionnelle. Seuls les soumissionnaires sélectionnés recevront les documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires devront fournir une preuve de possession des équipements pour la signature du contrat, et ce, dans les 30 jours de l'octroi du contrat. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2017-09-08

Autorisation de signature projets développements résidentiels

e) **Autorisation de signature pour les ententes relatives aux travaux municipaux (développements résidentiels)**

**ATTENDU QU'** en date du 2 février 2009, la Municipalité a adopté le règlement numéro 2009-04 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

**ATTENDU QUE** trois projets domiciliaires sont actuellement déposés ou à l'étude :

Domaine des Oies Blanches;  
Projet Ô Fleuve (famille St-Onge);  
Développement Coulombe.

**ATTENDU QUE** le Conseil doit autoriser la signature des ententes;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, et M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, les ententes relatives aux travaux municipaux pour le Domaine des Oies Blanches, le projet Ô Fleuve (famille Saint-Onge) et le projet de développement Coulombe. Le CCU a transmis ses recommandations au Conseil municipal concernant les trois projets et ce dernier statuera sur les conditions à émettre pour chacun des projets. Les conditions seront incluses aux ententes. De plus, tous les projets seront assujettis aux diverses autorisations nécessaires des ministères, des lois qui régissent la Municipalité ainsi que des règlements d'urbanisme.

### 8. Affaires commencées

2017-09-09

PAARRM reddition de  
compte 2017

#### a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), confirmation des dépenses

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Bellevue Est et Ouest pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des travaux réalisés en 2017 sur le chemin précité s'élèvent à 13 569,03 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été exécutés aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de dix mille dollars (10 000,00 \$) (dossier : 00025609-1-18045 (12) – 2017-06-14-23), le tout, tel que décrit au formulaire V-321.

2017-09-10

MADA

**b) Résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique municipale des aînés et le suivi du plan d'action**

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser un vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT QU'** avec les autres municipalités de son territoire, la Municipalité a vu sa demande acceptée par le ministère de la Famille pour réaliser la démarche de mise à jour de sa politique des aînés avec une coordination effectuée par la MRC de Montmagny;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise de nouveau la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA dont le mandat sera de mettre à jour la politique municipale des aînés et de s'assurer du suivi de son plan d'action MADA.

Que les noms des membres du comité de pilotage local et du comité de suivi du plan d'action (avec responsabilités) seront déterminés ultérieurement.

2017-09-11

Dérogation mineure  
Immo-Pacol inc. (Paber  
Aluminium)

**c) Demande de dérogation mineure, Immo-Pacol inc. (Paber Aluminium)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 296 à 312, chemin Vincelotte, lot 3 251 920, dont le propriétaire est Immo-Pacol inc. (Paber Aluminium);

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est situé dans la zone IbM-3;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage exercé dans cet immeuble est par ailleurs conforme au règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à autoriser la pose d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres au lieu de 1,2 mètre en



marge avant, le tout prescrit à l'article 5.27.1 du règlement de zonage 270;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été affiché dans le journal municipal *Le Vaillant* ainsi qu'aux endroits prévus à cet effet sur notre territoire.

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 296 à 312, chemin Vincelotte, propriété de Immo-Pacol inc. (Paber Aluminium) sur le lot 3 251 920, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de façon à permettre la pose d'une clôture en marge avant d'une hauteur de 2 mètres.

**2017-09-12**

Sous-contrat  
encombrant Gaudreau  
environnement

**d) Demande de Gaudreau Environnement pour la sous-traitance au contrat de collecte et transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables, pour les déchets encombrants et les résidus verts**

**CONSIDÉRANT QUE** Gaudreau Environnement a déposé une demande à la Municipalité pour être autorisé à donner en sous-contrat la collecte des encombrants et les résidus verts;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.5 du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables prévoit des sous-contractants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit donner son autorisation pour que l'entrepreneur puisse accorder un sous-contrat ou transfert d'un contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** Gaudreau Environnement prévoit faire affaires avec Les Concassés du Cap inc. pour la collecte des encombrants et des résidus verts;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Gaudreau Environnement à faire affaires avec un sous-traitant pour la collecte des encombrants et des résidus verts sur notre territoire, et ce, tel que prévu à l'article 4.5 du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et non recyclables.

**2017-09-13**

Transfert compte  
assainissement eaux  
usées

e) **Transfert d'une somme de 15 000 \$ pour le compte d'assainissement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE** les résolutions 1997-12-255 et 2011-06-14 constituaient et déterminaient les montants transférés dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons prévu verser 15 000 \$ en 2017 dans ce compte;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter un transfert de 15 000 \$ en 2017 pour le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins.

## **9. Informations générales**

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

## **10. Période de questions générales**

**2017-09-14**

Levée de la séance

M<sup>me</sup> la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

## **11. Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 h 37.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse